

**75^e
congrès**



**ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES**

75^e congrès EDT à Dax les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2007

**CAP 2010 : L'ouverture à la concurrence européenne de la prestation
de services agricoles, forestiers et ruraux
Intervention de clôture
M Gérard Napias, Président**

Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Il me revient l'honneur de clôturer devant vous les travaux de notre Congrès national 2007 à Dax.

C'est, en effet, un honneur pour moi que le Congrès se soit déroulé dans le département des Landes.

Les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux sont nombreux dans notre département. Beaucoup d'entre eux adhèrent à EDT, ce dont je les remercie.

Je souhaite qu'il en soit de même dans tous les départements. L'organisation de notre mouvement est construite sur cet objectif : fédérer les entrepreneurs dans un mouvement professionnel dynamique dans lequel les différentes activités des entrepreneurs puissent avoir leur existence.

Depuis le Congrès de Beaune, l'an passé, EDT compte trois nouvelles Unions régionales : l'union régionale Auvergne, l'Union régionale Centre et l'Union régionale Bourgogne. Je tiens à féliciter les élus et les cadres de ces trois nouvelles régions. Je vous demande de les applaudir.

Depuis le dernier Congrès, nous avons également développé notre structuration professionnelle en accueillant les trieurs à façon regroupés dans le Syndicat des trieurs à façon de France.

Votre Fédération a également constitué le Réseau des Entrepreneurs du bois énergie qui rassemble les entrepreneurs engagés dans les travaux de déchiquetage de bois. François Pasquier, Vice Président EDT chargé de la Forêt anime ce réseau avec talent et compétence.

Enfin, le Conseil d'administration EDT du 28 mars a décidé de créer un groupe de travail Entrepreneurs conjoints collaborateurs. Ce groupe de travail présidé par Eliane Quenu, s'est déjà réuni une fois à la Fédération. Sa mission est d'examiner la situation des conjoints dans les entreprises de travaux et de faire des propositions.

Pourquoi passer autant de temps et d'énergie à structurer notre mouvement ?

Notre organisation a besoin de rassembler les entrepreneurs, de les convaincre de rompre leur isolement, de dépasser les limites de leur entreprise pour les faire connaître et reconnaître par notre environnement et développer des services de qualité.

Nous avons besoin faire masse, d'être nombreux pour être écoutés et entendus. C'est une évidence pour une organisation professionnelle. Seule la masse a une valeur auprès des Pouvoirs Publics rappelait le Président de la Fédération devant le Congrès en 1964.

Je viens tout naturellement à une deuxième raison d'être satisfait.

Vous êtes venus nombreux à Dax : 350 congressistes d'après EDT Landes. Par votre participation, EDT s'affiche comme une organisation professionnelle puissante sur tout le territoire.

Lors du colloque EDT sur les compétences et l'emploi le 8 février dernier, la MSA a annoncé la création d'un tableau de bord de l'emploi des entrepreneurs. Voici deux jours, la Fédération a reçu la version provisoire de la première partie de l'étude CCMSA EDT. Elle est consacrée aux entrepreneurs non salariés.

Seule la masse a une valeur et seul ce qui se compte existe. Avec cette étude et le tableau de bord de l'emploi qui va suivre, nous allons disposer grâce à notre mouvement de données fiables sur le secteur.

J'ai une troisième raison d'afficher ma satisfaction.

Vous avez été assidu et réactifs pendant ces deux journées de débats sur des thèmes qui intéressent la pérennité de nos entreprises.

Tout d'abord sur les travaux spéciaux avec les travaux en zones sensibles et les cultures spéciales.

Vous savez quelles sont les questions que devez vous poser avant d'investir dans un nouvel engin agricole qui serait amener à évoluer dans une zone sensible.

Vous avez aussi compris l'intérêt de travailler au sein du même mouvement, entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers ou ruraux. Les forestiers et les entrepreneurs de travaux viticoles sont en avance sur cette question de l'huile biodégradable. Sachons tirer le bénéfice de leur expérience.

La table ronde sur les cultures spéciales a dressé un état des lieux de ce qu'il nous faut faire dès lors que nous allons semer, entretenir ou récolter ces végétaux génétiquement modifiés.

Nous allons devoir dire ce que nous faisons et faire ce que nous disons de telle manière qu'en cas de problème, nous puissions construire la confiance avec nos clients et avoir la preuve du respect des bonnes pratiques. Le Conseil d'administration EDT réuni ce matin a décidé de proposer que les guides hygiène en cours de définition s'appliquent aux entrepreneurs de préférence à la réalisation de guides particuliers à la prestation de services.

Nous avons l'exemple des cultures industrielles dans lesquels nous réussissons. Nous allons nous en inspirer pour prendre le marché de la tracabilité.

Vous avez tous apprécié Catherine Destivel, son aisance, sa confiance en elle pour gravir les montagnes et nous faire partager sa passion.

Je retiendrais de son intervention cette citation : il faut affronter les plus grands dangers avec les plus grandes prudences. Nous pouvons reprendre cette devise comme chefs d'entreprises, comme employeurs vis à vis de nos salariés mais aussi comme prestataire de services professionnels.

Enfin, depuis ce matin, nous avons débattu avec des experts, des partenaires sur l'ouverture à la concurrence de la européenne de la prestation de services agricoles, forestiers et ruraux. M Alain LAMASSOURE nous a livré son analyse de la Directive européenne sur les services et sa vision de l'agriculture et du monde rural. Il nous a présenté ce que pourrait être le nouveau cadre institutionnel européen avec un Parlement qui vote le budget et des candidats en 2009 qui auront donc un programme législatif.

Les interventions de Klaus PENTZLING, Président du BLU en Allemagne et Barrie HUDSON, Président de l'association européenne ENFE ont été utiles à notre compréhension de la situation en Allemagne et en Grande Bretagne. Je les remercie de leur participation et du temps qu'ils nous ont consacré.

Maintenant, je voudrais en venir à l'actualité professionnelle.

Nous avons fait le choix de ces dates de notre congrès pour notre de manière à éviter l'élection présidentielle et les élections législatives. La météo s'est invitée pour perturber notre prévision et provoquer le désistement de congressistes retenus par des travaux à réaliser en urgence.

En s'organisant ainsi, nous nous sommes donnés les moyens d'être sur le pont au bon moment.

Dès sa nomination, EDT a écrit à Mme Christine Lagarde, nouvelle ministre de l'agriculture et de la pêche pour la féliciter et l'inviter à notre Congrès.

Elle nous a fait savoir par son secrétariat qu'elle ne serait pas parmi malgré tout l'intérêt qu'elle porte au thème de notre Congrès 2007. Elle est actuellement en déplacement à Bruxelles et Berlin.

Vous vous doutez bien que mon discours lui parviendra et je vous encourage bien sûr à le retransmettre aux candidats aux prochaines législatives dans votre département.

Madame Lagarde a fait une annonce depuis son arrivée rue de Varennes : celle d'engager la modernisation de l'agriculture. Notre secteur est donc aussi à l'heure de la rupture, du changement promis par le Président de la République. Pour se faire, Madame Lagarde propose de mettre en place de véritables états généraux de l'agriculture avec les organisations professionnelles agricoles.

Eh bien, je le dis devant vous : les entrepreneurs ont intérêt à se mobiliser en faveur de cette initiative en vue de libérer l'innovation en agriculture. Nous avons intérêt à un renouvellement de notre approche de la mécanisation, des travaux, des services que nous proposons à nos clients. Nous avons intérêt à faire avancer notre dispositif de qualification des entreprises.

Ces états généraux seront l'occasion de faire apparaître les contraintes réglementaires auxquelles nous nous heurtons encore sur la circulation des engins, les nouveaux travaux, les nouvelles activités de nos entreprises.

Nous pourrons aussi parler de la formation de jeunes qui se destinent à nos métiers, de l'accès à nouvelles technologies de communication pour nos entreprises et de la transmission de nos entreprises.

Nous sentons bien les uns et les autres qu'une nouvelle page va s'ouvrir pour l'agriculture, la forêt et le monde rural. Prenons part à cette ouverture même si nous ne sommes pas sûrs d'être tous là demain.

Ouvrons cette nouvelle voie dans laquelle nos clients nous attendent. Dans un sondage récent effectué auprès des agriculteurs, une question était posée sur les intentions de recours à la prestation de service dans les années à venir : Les premiers cités étaient les entrepreneurs, devant les experts comptables. Les plus forts taux d'adhésion étaient chez les jeunes agriculteurs et les éleveurs laitiers.

Au delà de cette annonce du nouveau Ministre, trois sujets d'actualité sont à examiner : la préparation de la réforme de la PAC, l'environnement et l'emploi.

La PAC d'hier était une affaire d'agriculteurs et de production agricole. Mais, les conséquences des accords internationaux sur le commerce pèsent aujourd'hui sur nos entreprises.

Un exemple : le dossier sucre. Notre organisation européenne s'est battue sur ce dossier dès 2005 pour obtenir le bénéfice des aides à la restructuration du secteur sucrier. Lors d'un rendez avec le chef de Cabinet du Commissaire à l'agriculture à Bruxelles en 2005, ce dernier avait déclaré "de telles situations faisaient partie du risque professionnel de nos entrepreneurs".

Nous avons obtenu au même titre que les planteurs ou les usines une aide à la restructuration. Le Règlement du Conseil du 20 février 2006 décide que les entrepreneurs peuvent prétendre à une partie de l'aide à la restructuration de manière à compenser leurs pertes.

Un montant correspondant à au moins 10% de l'aide à la restructuration aux producteurs et aux entreprises de machines sous-traitantes, particuliers ou entreprises.

Encore faut il que notre pays prenne les textes d'application. Le Ministère de l'agriculture a informé EDT la semaine dernière de la parution imminente de l'arrêté sur l'aide à la restructuration de la chicorée (Nord Pas de Calais et Champagne Ardenne).

En ce qui concerne la betterave, la concertation va maintenant s'engager. Elle doit être conclue avant le 1^{er} janvier 2008. La perte sera estimée par rapport au chiffre d'affaires. EDT va se mobiliser sur ce dossier avec les Unions régionales concernées.

La PAC d'aujourd'hui est une affaire agricole et rurale avec la création en 1999 du deuxième pilier de la Pac consacré au développement rural.

La préparation du plan de développement rural pour 2007 2013 nous a profondément déçu. Les entrepreneurs n'étaient pas les bienvenus dans cette négociation sur le plan de développement rural. Nous n'étions pas attendus sur ce dossier à Paris comme en région.

Nous nous sommes mobilisés à la Fédération, dans les régions pour vous ouvrir la voie, insérer les entrepreneurs dans les projets locaux. Le bilan est mince.

Le volet agricole est réservé à la production et à la coopération. Tout se passe comme si ce volet agricole était une annexe du pilier 1 de PAC, celui du soutien à la production.

Le plan végétal environnement présenté à l'automne 2006 a confirmé cette impression.

En réponse à nos interpellations, le Ministère de l'agriculture nous a écrit que les entrepreneurs avaient accès aux mesures d'accompagnement de la diversification des activités en milieu rural. Qu'avons nous découvert en région ? La rédaction des fiches sur ces mesures étaient orientées vers le soutien à la pluriactivité agricole.

Deux motifs de satisfaction tout de même :

- La notoriété d'EDT auprès des régions et des Draf a fortement progressé à cette occasion,
- Sur le volet forestier, les Unions régionales EDT mobilisées ont pu obtenir des mesures pour les entrepreneurs : aides à la modernisation.
-

Et la PAC de demain ?

En décembre 2006, Madame Fischer Boel annonçait dans un quotidien anglais qu'il fallait s'attendre à une augmentation du nombre d'agriculteurs à mi-temps. Le secteur agricole européen va devoir se réformer pour s'adapter à la chute des subventions qui atteignent actuellement quelque 45 millions d'euros. Il faut avoir une discussion avec les pays membres et les agriculteurs sur la façon de s'adapter a précisé la Commissaire européenne à l'agriculture.

J'ajouterai volontiers aux Etats membres et aux agriculteurs, les entrepreneurs. Le temps de la discussion est devant nous avec le lancement d'une large consultation sur le bilan de santé de la PAC. Nous comprenons le qualificatif de large comme une invitation à participer à l'exercice.

La réflexion sur l'après 2013 s'engage donc dès à présent, un dossier prioritaire pour notre Confédération européenne des entrepreneurs. Nous devons accompagner ses efforts dans les états membres pour assurer la prise en compte de nos revendications.

Nous aurons à défendre notre conception des travaux agricoles, forestiers et ruraux. Nous aurons à mettre en valeur la compétitivité de nos entreprises et nos capacités d'innovation aux services de nos clients.

Le travail ne nous fait pas peur, la concurrence non plus. Mais, nous revendiquons un environnement favorable pour nos activités et la modernisation du modèle de développement agricole.

Concernant l'environnement, nous sommes comme les agriculteurs mis en accusation pour ce que nous faisons, ce que nous ne faisons pas, de ce que nous pourrions faire et enfin pour ce que nous devrions faire.

On ne nous reprochera jamais une chose : de nous cacher. Nous travaillons au grand jour, en milieu occupé. Nous avons des salariés. Nous travaillons sur des chantiers sans être « connus » localement. Les entrepreneurs ont compris très tôt qu'ils devaient des comptes à leur clients bien sûr mais aux non clients : la population.

Nous avons des positions qui s'appuient sur des élus professionnels chevronnés et conscients des enjeux pour la santé et l'environnement.

Nous avons présent à l'esprit le souvenir désagréable de réunions officielles sur les phytosanitaires au cours desquelles notre revendication d'une professionnalisation du métier d'applicateur était vivement contestée.

Depuis, les choses ont évolué et c'est tant mieux. Mieux encore, une norme phytosanitaires est en cours d'élaboration pour les préconisateurs qui s'inspire largement de la norme applicateurs.

EDT a écrit au Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables pour lui demander d'associer les entrepreneurs aux travaux préparatoires des Etats généraux de l'environnement.

Plusieurs dossiers ont trait aux conditions d'exercice des activités de nos entreprises de travaux : les économies d'énergie, l'application des produits phytosanitaires, les travaux de cultures spéciales : bio, génétiquement modifiées pour se limiter à l'essentiel.

Parmi les questions que nous voudrions voir examinées dans figure celle de l'accompagnement des entrepreneurs qui voudraient volontairement adopter la norme applicateurs.

Nous nous méfions aussi de la surenchère en matière de protection dont les effets sont dévastateurs dès lors qu'ils sont couplés avec le désengagement de l'Etat et associés à des subventions réservées à la production et à la coopération.

Ce tour de force existe : nous l'avons aperçu avec les pulvérisateurs. Le contrôle de ces appareils va être rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. EDT participe aux réunions des instances de consultation sur ce projet. Ces réunions rassemblent toute la filière agro équipement, la production, la coopération, les ministères, les associations environnementales.

Notre constat :

Premièrement, ce sont les entreprises qui vont payer le contrôle et lui consacrer entre une demi et une journée,

Deuxièmement, les modalités techniques du contrôles font appel à des experts ce qui est tout à fait normal. Mais, la dimension économique doit réellement prise en compte

Troisièmement, en laissant entendre que tout le monde pourra demander à faire du contrôle, le risque est le suivant : au début, des prix attractifs seront pratiqués pour le contrôle puis les prix s'envoleront avec l'inévitable concentration des entreprises de contrôle.

Pour achever sur ce sujet : les aides à l'investissement du plan végétal environnement sont réservées à la production et à la coopération dans aucun engagement que le pulvérisateur ne soit pas utilisé en prestation de services accessoire. Cela est inadmissible et injustifiable.

Un autre dossier dont nous voudrions parler lors de ce Grenelle de l'environnement : la conduite économique des engins.

EDT a été précurseur avec une formation lancée en 2005 et opérationnelle depuis fin 2006 avec le concours du Fafsea.

Aujourd'hui, une centaine de stagiaires sont formés ou sur le point de l'être à la conduite économique des engins agricoles et forestiers. Nous avons présenté cette formation sur le Sima avec l'appui d'un constructeur de tracteurs et d'un importateur de bans de contrôle.

Au delà des intérêts de nos entreprises, ne pourrait on pas engager la généralisation de cette formation dans les établissements d'enseignement là où sont formés les actifs de demain ?

Nous attendons donc une réponse du Ministre à notre demande d'association aux travaux des groupes de travail qui vont se mettre en place pour préparer les Etats généraux de l'automne.

Autre dossier : l'emploi

Nous sommes un secteur où l'emploi se développe, ce qui est exceptionnel dans la famille agricole. Nous avons des salariés qui sont souvent des saisonniers qui font beaucoup d'heures de travail.

Alors, le projet du gouvernement de défiscaliser les heures supplémentaires constitue donc une bonne mesure pour notre secteur. Nos salariés vont être satisfaits de ce projet. Nous examinerons de près le projet de texte tout de même. En effet, encore faut-il que nos entreprises puissent obtenir les dérogations pour faire les heures supplémentaires, ce qui n'est pas toujours le cas.

Ensuite, il est question d'un contrat unique de travail et donc de la suppression à terme du CDD. Ce projet mérite d'être précisé à nos yeux car nous ne voyons pas spontanément comment nous allons pouvoir embaucher à durée indéterminée un salarié pour le temps des récoltes.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans évoquer une question qui devient de plus en plus brûlante. Je veux parler des relations entre les entrepreneurs et les collectivités locales en particulier les communes rurales.

La Fédération constate la multiplication des remontées d'entreprises sur la circulation des engins agricoles, les locaux d'activité des entrepreneurs dans les plans locaux d'urbanisme, la passation des marchés publics de travaux ruraux, les marchés publics forestiers et de chauffage à la biomasse.

A un an des élections municipales si le mois de mars 2008 est confirmé, EDT souhaite travailler sur ces dossiers avec les représentants des élus au niveau national. Je vous demande de nous accompagner dans ce domaine de telle manière que les nouveaux conseils municipaux puissent être avertis de nos activités pour leur mandat 2008 2014.

Un dernier mot

Le congrès EDT 2008 est organisé par l'Union régionale EDT Pays de la Loire. Il se déroulera les 27, 28 et 29 mars 2008 à Angers, capitale de l'Anjou et Chef lieu du département du Maine et Loire.

Je vous remercie de votre attention.